



REGLEMENT D'ÉTÉ DU TENNIS-CLUB DE COLLONGE-BELLERIVE



PERSONNES AUTORISÉES A UTILISER LES COURTS

1. Seuls les membres actifs, adultes et juniors qui ont payés leur cotisation annuelle, sont autorisés à utiliser les terrains.
2. Une tenue de tennis correcte est exigée.
3. Tous les membres, adultes et juniors, peuvent jouer en semaine jusqu'à 18 heures sans restriction.
4. **En semaine après 18 heures**, les **adultes** (avec un adulte ou un junior) ont la priorité sur les terrains **1, 3, 5, 6, 7 et 8**.
5. **Les week-ends et jours fériés**, les **adultes** (avec un adulte ou un junior) ont la priorité sur les terrains **1, 3, 5 et 6**.
6. **Durant les périodes de compétitions (interclubs et autres tournois) et autre manifestation au Club, l'accès à certains ou à tous les terrains peut être suspendu.**

JUNIORS

1. Les juniors peuvent jouer la semaine jusqu'à 18 heures sur tous les terrains sans restriction.
2. En semaine après 18 heures, les week-ends et jours fériés, les juniors peuvent jouer **avec un adulte** sur tous les terrains sans restriction.
3. **En semaine après 18 heures**, les **juniors** peuvent jouer entre eux sur les terrains **2 et 4** sans restriction.
4. **Les week-ends et jours fériés**, les **juniors** peuvent jouer entre eux sur les terrains **2, 4, 7 et 8** sans restriction.

RESERVATIONS DES TERRAINS

1. Les membres s'enregistrent à l'aide du système informatique disponible **au Club** (tous les terrains) ou **via Internet** pour les terrains 2, 4, 7 et 8.
2. Une seule réservation **via Internet** peut être effectuée jusqu'à **une semaine à l'avance** et ce jusqu'à **deux heures** avant l'heure désirée. Par la suite, les réservations peuvent uniquement être effectuées depuis le Club.
3. Il est possible d'effectuer une réservation anticipée via Internet et, en même temps, une autre directement au Club.
4. La réservation d'un terrain **via Internet** doit être **confirmée par tous les joueurs** au plus tard à l'heure choisie; à défaut, la réservation est **annulée** et l'heure redevient disponible pour les membres.

TEMPS D'UTILISATION DES TERRAINS

1. Simple ou double : **1 heure**.

ENTRETIEN DES TERRAINS

1. Avant de jouer : arroser, si nécessaire (sauf Halle).
2. Après avoir joué : les joueurs doivent **balayer le terrain et faire les lignes**.

INVITES

1. Tout membre peut inviter un non membre sans restriction sauf durant les périodes décrites ci-dessous aux points 4 et 5.
2. Les juniors peuvent inviter un non membre sur les terrains sur lesquels ils peuvent jouer sans restriction, sauf durant les périodes décrites ci-dessous aux points 4 et 5.
3. Le coût d'une invitation est de **CHF 20.- par adulte et CHF 10.- par junior**.
4. Les invités ne sont pas admis durant les interclubs, tournois et autres manifestations organisés au Club.
5. L'enregistrement d'un invité se fait via le **système informatique en cochant la case « invité »** (au Club ou par Internet). Une facture sera envoyée ultérieurement au membre. Tout retard de paiement de plus de 30 jours engendrera automatiquement un blocage de la carte du membre concerné.
6. L'invité est soumis au même règlement que les membres.
7. Le Comité peut, à sa discrétion (ex. en cas de forte fréquentation) et sans préavis, suspendre à tout moment la possibilité d'avoir un invité.

SENIOR PASS

1. Les titulaires d'un **senior pass** peuvent jouer avec un membre durant **la semaine jusqu'à 18 heures**.

PROFESSEURS

1. **Seuls** les professeurs **agréés par le Club** peuvent enseigner au TCCB.
2. Les professeurs peuvent enseigner aux membres et aux non membres.
3. Nombre de terrains réservés aux cours privés:
 - En semaine jusqu'à 18 heures : **3 terrains** (2 extérieurs et 1 intérieur)
 - En semaine après 18 heures : **2 terrains** (2 extérieurs)
 - Les week-ends (mai et juin) : **1 terrain intérieur (priorité aux interclubs)**
 - Les autres week-ends : **2 terrains (en cas de pluie, 1 intérieur)**
 - **Les interclubs, compétitions et autres manifestations ont la priorité sur les cours des professeurs.**
4. Terrains réservés aux cours collectifs:

Le Club peut organiser des cours collectifs pour adultes (ex. stages d'été) et juniors sur plusieurs terrains pendant la semaine et certains samedis (sauf en période de compétition).

MODIFICATIONS

1. Le Comité se réserve le droit de modifier le présent Règlement d'été à tout instant, s'il l'estime nécessaire.